

CONSEIL DE LIGUE du 29/06/2019 MESLAY DU MAINE (53)

Présents : M.A. AURIGNY - B. BELLET - C. BONNEAU - S. BUFFET - F. DREYER - P. GAUDEMER - V. GUILLET
D. LELIEVRE - D. MOUILLE - R. OIRY - F. OULAMI - L. PIRON - B. SIONNEAU - G. CHARRIER - F. LEAUTE

Présidents de CD ou représentants : J.R. CHEVALIER - C. TROISPOILS - F. PELLOIN - B. GAUSSERAN - S. ROBERT

Excusés : F. BARDY - S. LELOUP - M. MENAGER - C. DAVID - S. GILLET - D. BERTIN - I. BEUDARD - L. DAVID - F. DAVIS
X. FORTINEAU - B. PUGNA - Th. ETIENNE

Invités présents : M. STEPHAN - J. ROBIN

Accueil de Jacques ROBIN qui a été coopté lors d'un précédent Conseil de Ligue en tant que responsable des équipements et matériel de la Ligue.

Patrick GAUDEMER, à la retraite dorénavant, sera un peu plus disponible sur les Conseils de Ligue.

Michel STEPHAN est également présent en tant qu'invité pour tout le travail qu'il fournit, chaque saison, notamment en ce qui concerne toutes sortes de statistiques sur les clubs et les licenciés.

1- Assemblée générale

- **Désignation des délégués aux émargements :**

CD 44 : Vincent GUILLET/Christian BONNEAU

CD 49 : Claude TROISPOILS/Marie-Andrée AURIGNY

CD 53 : Fabrice PELLOIN/Françoise DREYER

CD 72 : Bruno GAUSSERAN/Patrick GAUDEMER/Denis MOUILLE

CD 85 : Sébastien ROBERT/Farid OULAMI

- **Vœux**

Club de La Romagne : Titres par équipes

Christian BONNEAU s'est renseigné auprès de la FFTT qui confirme l'obligation de participer au titre par équipes pour la montée en division supérieure.

La Commission sportive propose que les 2 premiers du classement final de 2^{ème} phase participent aux Titres.

Un tour de table indique que 11 membres du Conseil de Ligue sont pour un assouplissement du règlement et 6 pour son application.

Suite à ce débat, un courrier sera adressé par la Commission sportive régionale à la fédération pour demander la levée de l'obligation en formulant une proposition.

Club de Vernantes : a) Tournois

Pénalisation (promotion du tournoi) des clubs par la procédure d'homologation fédérale. La FFTT n'homologue les tournois que 2 mois avant la date, de ce fait la parution sur les sites (fédéral, Ligue, Comité) en découle.

Ce vœu sera transmis par la Commission sportive régionale à la FFTT.

Françoise rappelle qu'une procédure a été mise en place à la Ligue pour que les réponses soient plus rapides. Elle a demandé aux clubs de donner leurs dates rapidement (11 réponses déjà reçues)

b) Manque de JA3

Patrice NEAU indique qu'il n'y a pas assez de JA3 dans la Ligue.

Cette formation paraît tous les ans au catalogue de l'IREF : Peu de candidats

2- Point EURO 2019

- **(annexe en pièce jointe)**

3- Règlementation sportive - Information

- Règlement sportif du Championnat : Pas de modifications majeures, sauf pour les Titres par équipes pour lesquels les deux premiers du classement final seront conviés à participer.
- La Régionale 2 féminines est supprimée faute d'équipes engagées. Il y aura donc une seule Régionale 1 féminine avec une poule à 10 équipes. Une attention particulière sera apportée sur les brûlages.
- Sur les autres compétitions, une modification des quotas sera mise en place en prenant la participation de la saison précédente au lieu de la participation aux qualifications départementales. Si besoin le quota pourra être complété.
- Vétérans : une invitation pourra être attribuée sur décision de la Commission sportive régionale, sans que cela ne fausse le classement.

4- Infos CTF

- Xavier, Fabrice et Bogdan sont en stage à CHALLANS du 24 juin au 5 juillet. C'est le dernier pour Bogdan qui quitte la Ligue.
- Jury plénier DEJEPS 2018/2019 : 10 stagiaires - 6 reçus et 4 recalés dont 3 des Pays de la Loire. Pour 2019-2020 : 12 stagiaires dont 8 en apprentissage.
- FDVA 2019 (Fond pour le développement de la Vie Associative) : 3 000 € accordés au titre des projets innovants (création d'un service numérique piloté par Fred BARDY).
- Réaménagement de la salle de réunion de la Ligue afin d'en faire un espace pratique et convivial
- Reconduction de la convention avec le CREPS pour la mise à disposition de Gaël.

5- Lieux des organisations – Appels d'offre

- Plusieurs candidatures sont arrivées pour une même épreuve : 7 pour le Bernard JEU et 4 pour le Grand Prix.
Après vote du Conseil de Ligue, l'attribution officielle des compétitions est celle-ci :
 - Challenge régional Bernard JEU attribué à LA ROMAGNE
 - Grand Prix du Ping pour 3 saisons consécutives attribué à LE MANS SARTHE TT
 - 3^{ème} tour du Critérium fédéral de N2 Zone Jeunes 2019-2020, attribué à LA ROCHE Vendée TT
 - Le 2^{ème} tour Zone Senior est encore disponible. L'information sera diffusée

6- Infos du Président

- Ligue
 - Départ de Bogdan et recrutement de Gaëtan RENAUDON (79), 22 ans. Bruno a souhaité prendre une personne extérieure aux pays de la Loire.
 - 3 postes sont à pourvoir au Conseil de Ligue dont 2 féminines obligatoires : Candidature de Sébastien CALLEAU (HERIC - 44)
 - La Ligue était représentée sur toutes les Assemblée générales des Comités. Annonce de la démission de Fabrice PELLOIN de la Présidence du Comité de la Mayenne.
 - Il est évoqué les difficultés des élus Ligue et Comités en termes de disponibilité, mais aussi de prise de responsabilité.
- FFFT
 - Infos sur les postes de CTS : statu quo
 - Gouvernance : * proposition de répartition des rôles pour un meilleur modèle économique. Projet de débat avec les élus Ligues et Comités (réunions de proximité). Pour notre Ligue, à voir avec la Bretagne → échanges, base de discussion (en octobre ?)
 - Elections fédérales 2020 : sans doute une seconde liste avec Gilles HERB (Alsace)
 - SPID : la FFFT recherche des testeurs pour le SPID 2 (à voir avec Michel STEPHAN)

Info Mutations :

Un mail a été adressé le 23 mai dernier aux Présidents des Comités départementaux concernant la possibilité de gestion dématérialisée des mutations par les Comités., et après avoir consulté la circulaire administrative qui renvoie vers les règlements administratifs Fédéraux, titre II, Chapitre 2 qui stipulent :

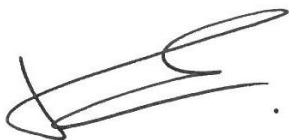
Compétences du niveau régional

Les Commissions régionales des statuts et des règlements sont compétentes pour tous les cas autres que ceux précité au 1 (Compétences nationales) et prévus au présent règlement. **Les Ligues peuvent déléguer aux départements tout ou partie de leurs compétences,** (jusqu'à présent, les indemnités de formations étaient versées à la Ligue suivant article II 208)

Il a été proposé aux Comités la gestion des mutations ordinaires et indemnités de formation départementales ET régionales ainsi que les mutations exceptionnelles de niveau départemental, la Ligue conservant la gestion des mutations exceptionnelles de niveau régional.

Les comités n'ayant pas signalé de désaccord, **la gestion dématérialisée des mutations par les Comités est actée par ce PV.**

Le Secrétaire général,



René OIRY

Le Président,



Bruno BELLET